

Délibération 01/2024

SIL**Syndicat Inter communautaire du Littoral****- Extrait du Registre des délibérations du Comité Syndical**
- Séance du 6 février 2024

Le Comité Syndical s'est assemblé en session ordinaire le 5 février 2024, sur convocation faite le 30 janvier 2024

Nombre de conseillers en exercice : 31

Nombre de conseillers présents : 22

Président : Didier SIMONNET

Secrétaire de séance : BESSAGUET Bruno

Présents titulaires :

RATISKOL Elisa - LAUMONIER Bernard - PORTIER Myriam - MADRANGES Gilles – SAINTLOS Thierry – SIMONNET Didier - BESSAGUET Bruno - BURNET Alain - DURIEUX Michel – MAUGAN Claude - MORIN Henri – PACAUD Lionel - ROUYER Denis – VILLAUTREIX Marie-Josée - VITET Françoise – BROUHARD Patrice - SERVENT François

Présents suppléants délégués :

CANOVA Annick – MARTIN Olivier - CUVILLER Armelle – JAULIN Jacques- LEUJEUNE Catherine

Titulaires excusés :

ADOLPHE Mariette – CRETIN Emmanuel - LAFARIE Thomas – DURESSAY Julien - RENOUX Éric - ROY Serge - BLANCHE Hervé – CHEVILLON Pierre - LESAUVAGE Thierry - PARENT Michel - RABELLE Dominique – ROBILLARD Patrice – BERCHKOFF Thibault - KAREHNKE Anne

Objet : Rapport d'Orientation Budgétaire 2024

Vu la loi n°92-125 du 6 février 1992 relative à l'Administration Territoriale de la République, portant obligation de débattre sur les orientations budgétaires au titre de la démocratie locale et de l'information des habitants sur les affaires locales, pour les communes de plus de 3 500 habitants et les établissements publics de coopération intercommunale ayant au moins une commune de plus de 3 500 habitants,

Vu la loi n°2015-991 du 7 août 2015 portant Nouvelle Organisation Territoriale de la République (NOTRe), notamment l'article 107 sur « l'Amélioration de la transparence financière »,

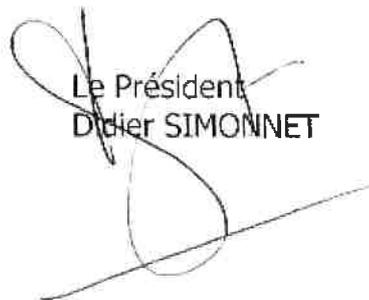
Vu les articles L.5211-36 et L.2312-1 modifiés du Code général des collectivités locales,

Considérant que ce débat intervient dans un délai de deux mois précédant le vote du budget primitif et donne lieu à une délibération du Comité Syndical qui prend acte de la tenue du débat,

Considérant que ce débat doit permettre à l'Assemblée délibérante, d'une part de disposer d'informations sur le contexte économique et réglementaire dans lequel elle évolue, d'autre part d'être informée de l'évolution de la situation financière de la collectivité et, enfin, de connaître les grandes orientations retenues qui présideront à l'élaboration du budget primitif,

Après débat, le comité syndical à l'unanimité,

- a pris acte de la présentation des orientations budgétaires pour l'exercice 2024 exposées par le Président.


Le Président
Didier SIMONNET

Transmis en sous-préfecture le : 13-02-2024
Affiché le : 13-02-2024
Certifié exécutoire le : 13-02-2024.

La présente délibération peut faire l'objet, dans un délai de 2 mois à compter de sa publication :
- d'un recours gracieux auprès du SIL, 3 avenue Maurice Chupin 17300 Rochefort
- d'un recours contentieux auprès du tribunal administratif 15 Rue de Blossac 86000 Poitiers



CDC Marennes

CDC de l'île d'Oléron

CDA Rochefort Océan

CDA Royan Atlantique

Rapport d'Orientation Budgétaire 2024

Comité syndical du 6 Février 2024

Table des matières

I.	CADRE JURIDIQUE	3
II.	LES ORIENTATIONS DU BUDGET D'EXPLOITATION PRIMITIF 2024.....	4
2.1	Population.....	4
2.2	ESTIMATION FINANCIERE DES COUTS DE TRAITEMENT PAR FLUX.....	4
2.2.1	Les ordures ménagères et assimilées	4
2.2.2	Les quais de transfert.....	8
2.2.3	Les biodéchets.....	9
2.2.4	Les déchets verts.....	11
2.2.5	Les Emballages Ménagers Recyclables	12
2.3	LE BUDGET DE FONCTIONNEMENT	15
2.3.1	Dépenses de fonctionnement.....	15
2.3.2	Les charges de personnel.....	15
2.3.3	Les amortissements	16
2.3.4	Les provisions.....	16
2.3.5	Recettes atténuatives	17
2.3.6	Équilibre du budget d'exploitation 2024	17
III.	LES ORIENTATIONS DU BUDGET D'INVESTISSEMENT PRIMITIF 2024.....	18
3.1	LES INVESTISSEMENTS.....	18
3.1.1	Opérations en cours et à venir.....	18
3.2	LA DETTE	19
3.3	EQUILIBRE DU BUDGET D'INVESTISSEMENT 2024	20
IV.	LES COTISATIONS DES EPCI	21

I. CADRE JURIDIQUE

La loi n°2015-991 du 7 août 2015, portant nouvelle organisation territoriale de la République (NOTRe) a créé de nouvelles dispositions relatives à la transparence et la responsabilité financière des collectivités territoriales. Le Rapport d'orientation budgétaire (ROB) vient en soutien du Débat d'Orientation Budgétaire (DOB), exercice réglementaire imposé par l'article L.2312-1 du CGCT. Le ROB est une étape obligatoire dans le cycle budgétaire des communes de plus de 3 500 habitants, (Art. L.2312-1 du CGCT). En cas d'absence de ROB, toute délibération relative à l'adoption du budget primitif est illégale. Un ensemble de modifications liées à la loi sont ainsi énoncées :

- Le ROB doit être transmis obligatoirement aux membres.
- Lorsqu'un site internet de la commune existe, le rapport adressé au conseil municipal à l'occasion du débat sur les orientations budgétaires doit être mis en ligne.
- 2 mois au plus avant l'examen du budget, le Président présente au conseil syndical, un rapport sur les orientations budgétaires, les engagements pluriannuels envisagés ainsi que la structure et la gestion de la dette. Il est désormais pris acte par une délibération spécifique du débat au conseil syndical.
- le rapport comporte en plus la présentation de la structure et de l'évolution des dépenses et des effectifs. Il précise notamment l'évolution prévisionnelle et l'exécution des dépenses de personnel et du temps de travail. Il est transmis au préfet et aux présidents des EPCI; il fait l'objet d'une publication.

II. LES ORIENTATIONS DU BUDGET D'EXPLOITATION PRIMITIF 2024

2.1 Population

	Population au 1er janvier
CARA	85 271
CARO	63 870
CCBM	15 525
CCIO	22 255
TOTAL SIL	186 921

2.2 ESTIMATION FINANCIERE DES COUTS DE TRAITEMENT PAR FLUX

2.2.1 Les ordures ménagères et assimilées

Les estimations financières du coût de traitement des ordures ménagères sont basées sur les variations suivantes :

- Estimation du tonnage en 2024 par les EPCIs
- Estimation des tarifs appliqués par la société SOVAL selon les indices prévus dans le marché de délégation de service public portant sur l'exploitation du CMVD
- Evolution de la TGAP
- Impact de l'avenant 8 sur la mise en place de l'évolution du process d'affinage UVO (pas de charges de stabilisat en 2024)
- Impact du protocole d'accord qui prévoit les modalités de prise en charge par le SIL des surcoûts liés au désordre du bâtiment mâchefer.

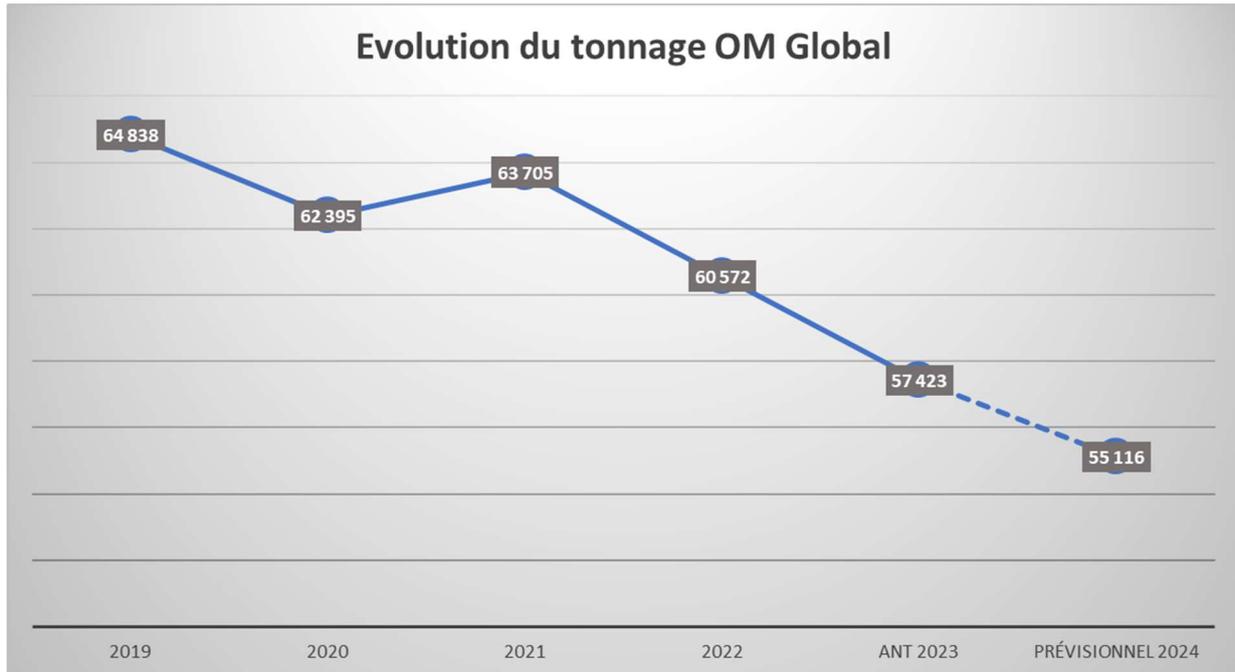
1) Estimation du tonnage

En 2023, les tonnages pour le traitement des ordures ménagères du SIL sont de 57 423 tonnes, soit une diminution de 5.20 % du tonnage par rapport à 2022.

Le tonnage réceptionné annuel a diminué de 11.4 % sur 5 ans entre les années 2019 et 2023. Le tonnage incinéré s'est maintenu entre 2022 et 2023 du fait des tonnages tiers apportés par Soval.

Le tonnage prévisionnel réceptionné est basé sur les estimations de chaque EPCI.

EPCI membres du SIL	2019	2020	2021	2022	ANT 2023	Prévisionnel 2024	Evolution entre 2019 et 2023	Evolution entre 2022 et 2023	Evolution prévisionnelle 2024
CDA Royan Atlantique	29 250	28 359	29 611	28 744	27 844	27 250	-4,8%	-3,1%	-2,1%
CDA Rochefort Océan	17 324	17 115	17 683	17 273	16 814	15 566	-2,9%	-2,7%	-7,4%
CDC Ile d' Oléron	12 628	11 267	10 650	9 200	8 000	7 500	-36,6%	-13,0%	-6,3%
CDC Marennes	2 739	2 698	2 756	2 697	2 670	2 700	-2,5%	-1,0%	1,1%
CYCLAD- CDC Gémézac et Saintonge viticole	2 897	2 956	3 005	2 659	2 095	2 100	-27,7%	-21,2%	0,2%
TOTAL TONNES	64 838	62 395	63 705	60 572	57 423	55 116	-11,4%	-5,2%	-4,0%

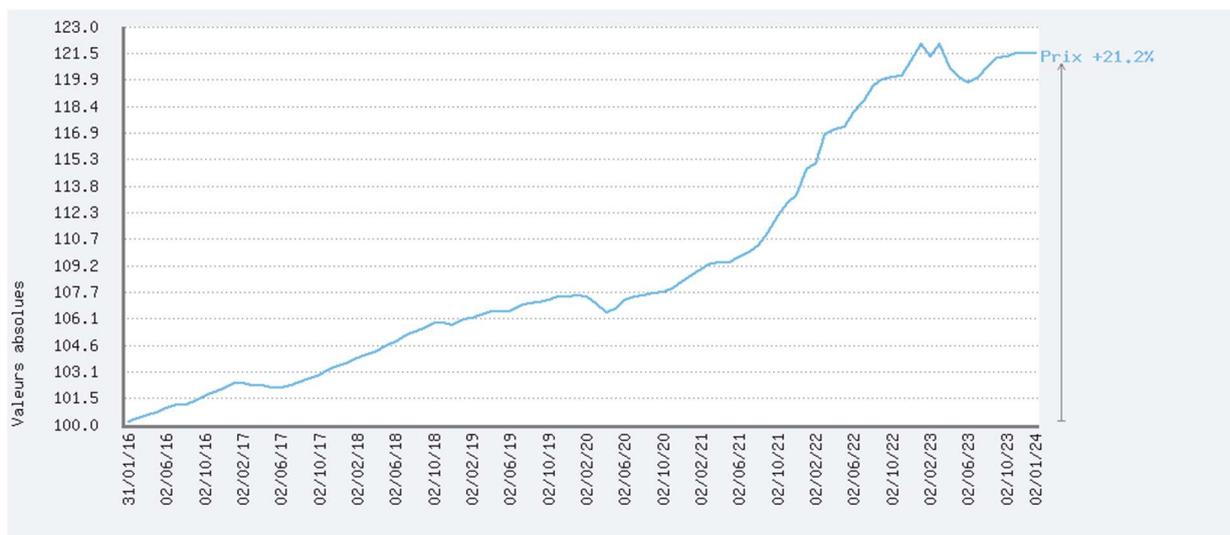


2) Estimation des tarifs OM

Les indices utilisés pour la partie forfaitaire sont les suivants :

- FSD2 : Frais et services divers (25%), l'indice baisse de 5.8% sur l'année 2023
- ICHT-IM : Salaires, revenus et charges sociales (60%), l'indice augmente de 3.6 % en 2023

Evolution de l'indice révisé depuis le début du marché (+21.2 % en 6 ans)

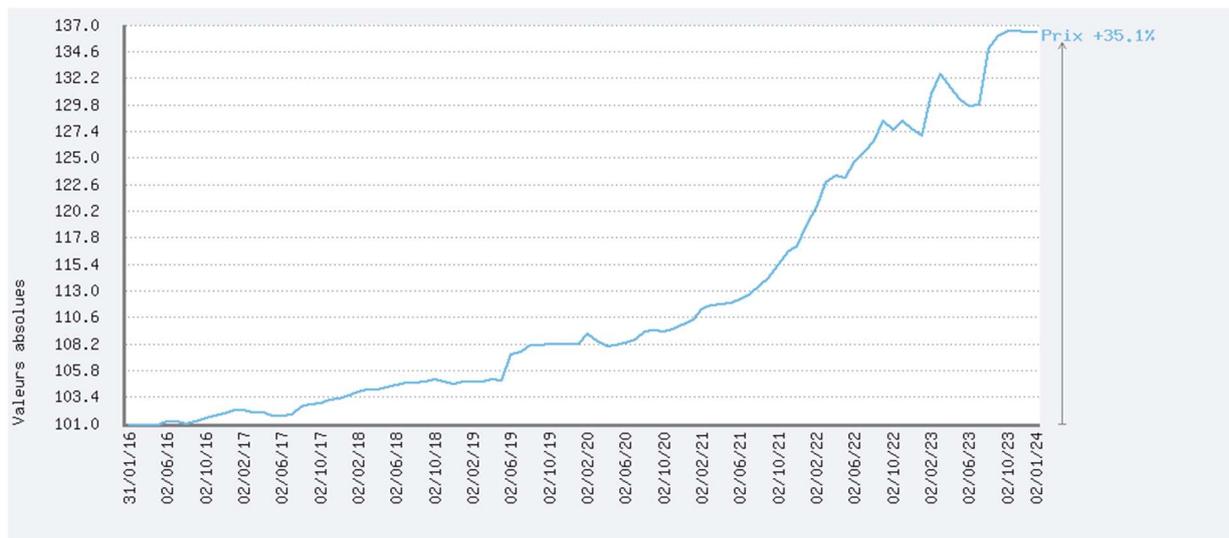


Après avoir subi une forte hausse entre 2020 et 2023, l'indice révisé reste stable depuis plusieurs mois. Nous estimons une évolution du tarif de 1.25 % pour l'année 2024.

Les indices utilisés pour la partie proportionnelle (à la tonne versée) :

- FSD2 (30%) avec une diminution de 5.8% en 2023 et ICHT-IM (15%) avec une hausse de 3.6% en 2023.
- 04510 (40% de l'indice) : prix à la consommation qui augmente de 22.7 % en 2023

Evolution de l'indice révisé depuis le début du marché (+35.1% en 6 ans)



Au regard de la forte évolution de ces indices, nous estimons une évolution du tarif de 10.26 % pour l'année 2024 (10% en 2023).

3) Evolution de la TGAP

La loi de Finances 2022 votée le 30 décembre 2021 confirme la trajectoire voulue par le gouvernement pour la Taxe Générale sur les Activités Polluantes.

Pour la valorisation énergétique des déchets sur le site du CMVD cette taxe passe de 13€HT/tonne en 2023 à 14€HT/tonne en 2024, elle atteindra 15€HT/Tonne en 2025.

En 2023, le changement de la partie process indiqué dans l'avenant 8 qui permet d'abandonner l'enfouissement du stabilisat, conduit à la disparition de cette charge financière en 2024.

4) La presse à balles

Afin de lisser l'effet saisonnier de la production de déchets des différentes EPCIs, le SIL louait une presse à balles pour le CMVD. L'expertise ayant conclu que la presse à balles disponible au CMVD (mais non utilisée) était fonctionnelle, celle-ci sera donc utilisée pour l'exercice 2024. Il n'y aura donc pas de surcoût d'une location/main d'œuvre d'une presse à balles cette année (58 293.84 € en 2023).

5) Impact du protocole d'accord sur le désordre du bâtiment mâchefer

Les désordres du bâtiment mâchefer génèrent des coûts supplémentaires pris en charges par le SIL.

Les surcoûts de récupération des mâchefers en sortie de four et/ou de détournement des mâchefers vers des centres de tri, de maturation, de traitement ou d'élimination des mâchefers, ainsi que les surcoûts en cas d'arrêt du four sont estimés comme suit :

- Pour la période de **juin 2023 à octobre 2023** :
 - o Transport des mâchefers vers les sites de traitement : 110 000 €
 - o Traitement des mâchefers (tri) : 300 000 €
 - o Location des Dumpers : 15 000 €
 - o Intérimaires avec formations : 120 000 €
 - o Autres (balayeuse, vestiaires, plaque métallique ...) : 51 000 €
- Pour **novembre et décembre 2023** : 389 000 €
- Inaccessibilité totale sur les **6 premiers mois de l'année 2024** : 150 000 € par mois, soit 900 000 €
- Inaccessibilité partielle sur la **fin de l'année 2024** : 100 000 € par mois, soit 600 000 €

Le surcoût total est donc estimé à **985 000 € pour 2023** et **1 500 000 € en 2024**.

Le budget 2023 n'ayant pas permis de supporter la totalité du surcoût (350 000 € rattaché sur les 985 000 € dû), le budget 2024 devra supporter **une charge exceptionnelle de 635 000 €** (985 000 € - 350 000 € = 635 000 €).

En tenant compte des éléments ci-dessus, nous prévoyons un coût de traitement global des ordures ménagères du CMVD résumé ci-après.

Coût de traitement global des ordures ménagères du CMVD pour 55 116 tonnes

<u>Traitement des ordures ménagères - CMVD</u>		2022	Anticipé 2023	BP 2024
Partie forfaitaire € HT		3 181 317,72 €	3 483 408,84 €	3 598 451,13 €
Partie proportionnelle (à la tonne)	Prix unitaire	33,84 €	37,20 €	41,01 €
	€ HT	2 049 744,64 €	2 181 831,37 €	2 272 840,14 €
TGAP- partie proportionnelle (75 % du tonnage entrant)	Prix unitaire	12,00 €	13,00 €	14,00 €
	€ HT	551 004,00 €	588 159,00 €	581 868,00 €
Traitement du stabilisat		677 235,00 €	82 992,69 €	- €
Mise en balles (Location et Mo)		86 030,72 €	58 293,84 €	- €
Protocole Machefer				1 500 000,00 €
TOTAL FACTURATION SOVAL (arrondi)		6 545 332,08 €	6 394 685,74 €	7 953 200,00 €
		Ecart -	150 646,34 €	1 558 514,26 €

Le coût global de **traitement des déchets ménagers** est donc estimé à **7 953 200 €** pour l'année 2024.

Le coût de traitement prévisionnel 2024 est fortement impacté par le surcoût généré par la procédure dégradée du traitement du mâchefer.

2.2.2 Les quais de transfert

Selon le tonnage des ordures ménagères prévu en 2024 et l'évolution des tarifs prévus, nous estimons les coûts d'exploitation des quais de transfert et du transport des déchets selon le chiffrage indiqué ci-dessous.

<u>Quai de transfert MEDIS</u>		Anticipé 2023	BP 2024	
Partie forfaitaire € HT - Exploitation du centre de transfert		348 819,69 €	414 156,20 €	
Partie proportionnelle (à la tonne)	Prix unitaire moyen	10,02 €	10,48 €	
	Tonnage	26882	27250	
	€ HT	269 485,49 €	285 471,00 €	
TOTAL FACTURATION (arrondi)		618 305,18 €	699 700,00 €	
		ECART	81 394,82 €	13,16%

La communauté d'Agglomération Royan Atlantique a relancé son marché de collecte qui prendra effet le 8 avril 2024. Ce dernier, **modifiant les jours, heures et fréquences de collecte, impacte financièrement le marché** en cours du quai de transfert de MEDIS.

Nous estimons un impact financier annuel de 75 000 € sur ce dernier marché (estimé sur la proportion d'ETP supplémentaire), soit **un surcoût de 56 000 € pour la période** concernée en 2024 (9 mois).

<u>Quai de transfert ST PIERRE D'OLERON</u>		Anticipé 2023	BP 2024	
Partie forfaitaire € HT - Exploitation du centre de transfert		151 791,55 €	156 000,00 €	
Partie proportionnelle (à la tonne)	Prix unitaire moyen	13,95 €	14,20 €	
	Tonnage	7589	7500	
	€ HT	105 908,93 €	106 500,00 €	
TOTAL FACTURATION (arrondi)		257 700,48 €	262 500,00 €	
		ECART	4 799,52 €	1,86%

<u>Quai de transfert Chermignac</u>		Anticipé 2023	BP 2024	
Partie proportionnelle (à la tonne)				
	Prix unitaire	29,99 €	32,48 €	
	Tonnage	2095	2100	
	€ HT	62 829,24 €	68 216,40 €	
TOTAL FACTURATION (arrondi)		62 829,24 €	68 300,00 €	
		ECART	5 470,76 €	8,7%

Le coût global des **quais de transfert** est donc estimé à **1 030 500 €** pour l'année 2024.

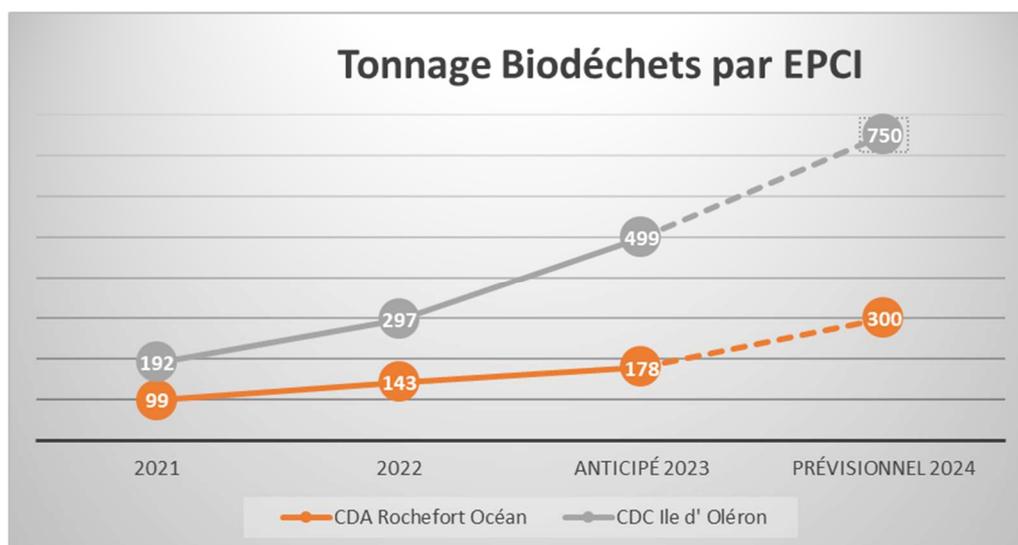
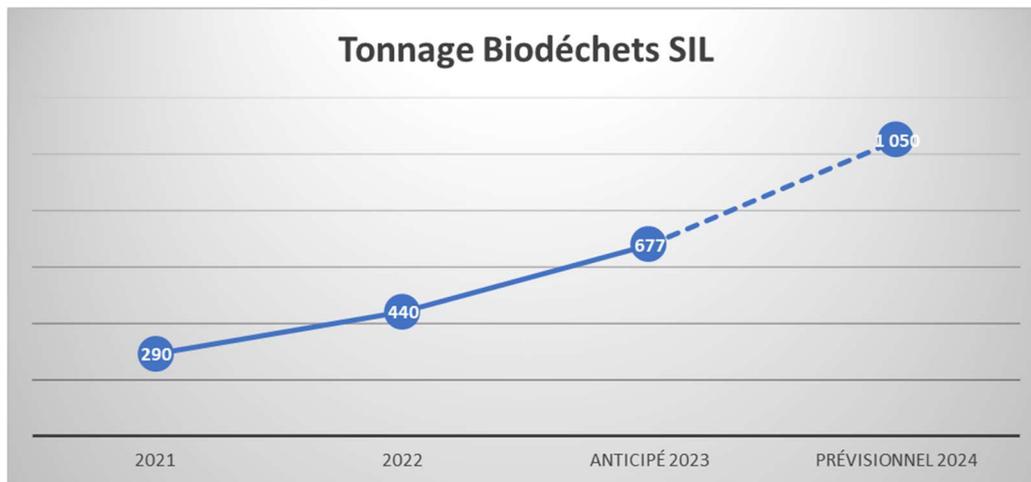
2.2.3 Les biodéchets

En 2023, seules les collectivités de l'agglomération Rochefort Océan et la CDC de l'île d'Oléron ont apporté des biodéchets collectés séparément.

En 2023, les tonnages pour le traitement des biodéchets sont de 677 tonnes, soit une augmentation de 35 % par rapport à 2022.

Le tonnage annuel n'a pas cessé d'augmenter depuis 2019, soit une augmentation de 84 % en 5 ans.

EPCI membres du SIL	2021	2022	Anticipé 2023	Prévisionnel 2024	Evolution entre 2019 et 2023	Evolution entre 2022 et 2023	Evolution prévisionnelle 2024
CDA Royan Atlantique	0	0	0	0			
CDA Rochefort Océan	99	143	178	300	170,4%	24,2%	68,5%
CDC Ile d'Oléron	192	297	499	750	1127,3%	68,1%	50,3%
CDC Marennes	0	0	0	0			
Tonnage Bio déchets SIL	290	440	677	1 050	84,3%	35,0%	55,1%



Evaluation du coût global de traitement des Biodéchets selon le tonnage estimé

Traitement des Bio-déchets - CMVD		2020	2021	2022	Anticipé 2023	BP 2024
Partie proportionnelle (à la tonne)	Prix unitaire	13,57 €	13,88 €	14,38 €	15,81 €	17,43 €
	€ HT	3 266,57 €	4 031,86 €	6 329,50 €	10 593,00 €	18 301,67 €
TOTAL FACTURATION SOVAL (arrondi)			4 031,86 €	6 329,50 €	10 593,00 €	18 400,00 €
					Ecart N-1	4 263,50 €
						7 807,00 €

Le coût global de **traitement des biodéchets** est donc estimé à **18 400 €** pour l'année 2024.

2.2.4 Les déchets verts

En 2023, les tonnages pour le traitement des déchets verts du SIL sont de 34 726 tonnes contre 32 325 tonnes en 2022.

Pour l'année 2024, nous estimons une production de déchets verts équivalente à 2023, soit de l'ordre de 34 800 tonnes.

EPCI membres du SIL	2019	2020	2021	2022	Anticipé 2023	Prévisionnel 2024
CDA Royan Atlantique	15 432	13 904	16 210	14 080	14 731	14 500
CDA Rochefort Océan	6 960	6 325	6 562	5 282	6 803	6 600
CDC Ile d' Oléron	10 991	10 279	11 350	9 895	10 200	10 200
CDC Marennes	3 951	3 401	4 646	3 068	2 392	3 500
TOTAL des tonnes DV traités	298 672	271 272	38 768	32 325	34 126	34 800

En tenant compte des tarifs prévisionnels calculés selon les indices prévus contractuellement et du tonnage prévisionnel ci-dessus, nous prévoyons un coût de traitement par EPCI résumé ci-dessous.

Coût de traitement des déchets verts de la CARA

<u>Coût de traitement des DV</u>		2022	Anticipé 2023	BP 2024
SEDE ENVIRONNEMENT (Broyage et valorisation)	Prix unitaire	23,97 €	31,02 €	36,66 €
	€ HT	287 963,12 €	398 136,99 €	450 954,90 €
SEDE ENVIRONNEMENT (Enlèvement broyage et valorisation)	Prix unitaire	28,98 €	35,27 €	40,70 €
	€ HT	63 125,97 €	66 875,42 €	89 546,60 €
TOTAL FACTURATION CARA (arrondi)		351 089,09 €	465 012,41 €	541 000,00 €
		Ecart	113 923,32 €	75 987,59 € 14%

Nouveau marché au 1^{er} juillet 2023Coût de traitement des déchets verts de la CARO

<u>Coût de traitement des DV</u>		2022	Anticipé 2023	BP 2024
SOVAL - Traitement des déchets verts	Prix unitaire	30,93 €	34,00 €	35,62 €
	€ HT	163 372,26 €	223 175,15 €	235 072,99 €
TOTAL FACTURATION CARO (arrondi)		163 372,26 €	223 175,15 €	236 000,00 €
		Ecart	59 802,89 €	12 824,85 € 5%

Coût de traitement des déchets verts de la CCBM

<u>Coût de traitement des DV</u>		2022	Anticipé 2023	BP 2024	
SEDE ENVIRONNEMENT (Broyage et valorisation)	Prix unitaire	20,78 €	25,00 €	25,25 €	
	€ HT	63 753,04 €	56 844,90 €	88 375,00 €	
TOTAL FACTURATION CCBM (arrondi)		63 753,04 €	56 844,90 €	89 000,00 €	
		Ecart -	6 908,14 €	32 155,10 €	36%

Nouveau marché au 1^{er} juillet 2023

Coût de traitement des déchets verts de la CCIO

Une convention prévoit la refacturation par le CCIO de la prestation de gestion de l'unité de compostage des végétaux au Syndicat à hauteur de 175 000 € par an.

Le coût global de **traitement des déchets verts** est donc estimé à **1 041 000 €** pour l'année 2024.

2.2.5 Les Emballages Ménagers Recyclables

En 2023, les tonnages pour le traitement des emballages ménagers du SIL sont de 15 708 tonnes.

Selon les estimations de chaque EPCI, nous prévoyons une production d'emballages ménagers de l'ordre de 16 100 tonnes pour l'année 2024.

Tonnages EMR

EPCI membres du SIL	2022	Anticipé 2023	Prévisionnel 2024	Evolution prévisionnelle 2024
CDA Royan Atlantique	6 921	6 909	7 000	1,3%
CDA Rochefort Océan	4 083	4 465	4 500	0,8%
CDC Ile d' Oléron	3 330	3 526	3 750	6,4%
CDC Marennes	754	808	850	5,2%
Tonnage EMR SIL	15 088	15 708	16 100	2,5%

Pourcentage des refus de tri

Le pourcentage global du SIL des refus de tri représente 20 % des Emballages Ménagers Recyclables

% de refus de tri	2022	2023	2024
CDA Royan Atlantique	19%	19%	20%
CDA Rochefort Océan	12%	12%	17%
CDC Ile d' Oléron	20%	25%	20%
CDC Marennes*	28%	25%	33%

* sur EMR hors papiers

En tenant compte des tarifs prévisionnels calculés selon les indices prévus contractuellement et du tonnage prévisionnel ci-dessus, nous prévoyons un coût de traitement des EMR par EPCI résumé ci-dessous.

Coût de traitement des EMR de la CARA

<u>Coût de traitement des EMR</u>		ANTICIPE 2023	PREVISIONNEL 2024
Partie forfaitaire € HT (exploitation centre MEDIS par SUEZ/RAPITEAU)		130 750,13 €	153 010,05 €
Transport vers collecte selective (SUEZ/RAPITEAU)	Prix unitaire moyen	39,41 €	41,05 €
	€ HT	272 309,30 €	287 364,00 €
Tri des EMR (COVED)	Prix unitaire moyen	193,59 €	195,88 €
	€ HT	1 347 611,61 €	1 371 160,00 €
Transport du refus de tri (COVED)	Prix unitaire moyen	29,42 €	29,77 €
	€ HT	42 353,07 €	41 679,96 €
Traitement du refus de tri (COVED)	Prix unitaire moyen	101,00 €	102,20 €
	€ HT	145 667,64 €	143 079,72 €
TOTAL FACTURATION CARA (arrondi)		1 938 691,75 €	1 996 300,00 €
		Ecart	57 608,25 € 2,97%

La communauté d'Agglomération Royan Atlantique a relancé son marché de collecte qui prendra effet le 8 avril 2024. Ce dernier **modifiant les jours, heures et fréquences de collecte impacte financièrement le marché** en cours du quai de transfert de MEDIS.

Nous estimons un impact financier annuel de 25 000 € sur ce dernier marché (estimé sur la proportion d'ETP supplémentaire), soit **un surcoût de 18 750 € pour la période** concernée en 2024 (9 mois).

Coût de traitement des EMR de la CARO

<u>Coût de traitement des EMR</u>		ANTICIPE 2023	PREVISIONNEL 2024	
Réception, stockage et transport vers collecte selective (SUEZ)	Prix unitaire moyen	72,05 €	77,52 €	
	€ HT	321 743,60 €	348 840,00 €	
Tri des EMR (SUEZ)	Prix unitaire moyen	188,54 €	201,96 €	
	€ HT	841 936,69 €	908 820,00 €	
Transport et traitement du refus de tri (SUEZ)	Prix unitaire moyen	88,90 €	133,36 €	
	€ HT	59 853,59 €	100 020,00 €	
Traitement des cartons (SUEZ)	Prix unitaire moyen	67,68 €		
	€ HT	25 966,11 €	- €	
TOTAL FACTURATION CARO (arrondi)		1 249 499,99 €	1 357 700,00 €	
		Ecart	108 200,01 €	8,66%

Nouveau marché au 1^{er} janvier 2024 excluant le traitement des cartons (repris par la CARO)

Coût de traitement des EMR de la CCBM

<u>Coût de traitement des EMR</u>		ANTICIPE 2023	PREVISIONNEL 2024	
Transport vers collecte selective (SUEZ)	Prix unitaire	82,39 €	83,59 €	
	€ HT	66 597,49 €	71 054,99 €	
Tri des EMR (CALITOM)	Prix unitaire	169,57 €	172,05 €	
	€ HT	134 722,20 €	146 242,50 €	
Transport et traitement du refus de tri (CALITOM)	Prix unitaire	136,62 €	139,43 €	
	€ HT	38 479,72 €	39 040,40 €	
Traitement des cartons (SUEZ)	Prix unitaire	76,58 €	77,70 €	
	€ HT	7 600,79 €	7 381,50 €	
TOTAL FACTURATION CCBM (arrondi)		247 400,20 €	263 800,00 €	
		Ecart	16 399,80 €	6,63%

Coût de traitement des EMR de la CCI0

<u>Coût de traitement des EMR</u>		ANTICIPE 2023	PREVISIONNEL 2024	
Transport vers collecte selective (NICOLLIN)	Prix unitaire moyen	57,00 €	58,43	
	€ HT	200 982,00 €	219 093,75 €	
Tri des EMR (CALITOM)	Prix unitaire moyen	205,00 €	210,1250 €	
	€ HT	722 830,00 €	787 968,75 €	
Refus de tri (CALITOM)	Prix unitaire moyen	140,00 €	143,50 €	
	€ HT	120 400,00 €	107 625,00 €	
TOTAL FACTURATION CCI0 (arrondi)		1 044 300,00 €	1 114 700,00 €	
		186 257,91 €	70 400,00 €	6,74%

Le coût global de **traitement des EMR** est donc estimé à **4 732 500 €** pour l'année 2024.

2.3 LE BUDGET DE FONCTIONNEMENT

2.3.1 Dépenses de fonctionnement

Globalement, concernant les autres charges de fonctionnement du SIL, il est prévu de reconduire le budget précédent.

Les variations concernent les articles budgétaires suivants :

- **Entretien**, réparations sur autres biens immobiliers : **10 000 €** (6 000 € en 2023) entretien des espaces boisés autour du CMVD
- **Honoraires** liés à l'expertise judiciaire : **154 000€**

Entente tri ALTRIANE

Dans le cadre de l'entente pour la réalisation et l'exploitation d'un centre de tri de déchets, les coûts liés à la rémunération du titulaire du marché d'AMO et les coûts liés au suivi du projet (164 000 € divisé par 3) sont prévus en dépenses de fonctionnement à hauteur de 54 000 €.

L'intégration du SIL dans l'Entente induisant des surcoûts liés à une réalisation plus tardive et plus longue du nouveau centre de tri, la convention d'application prévoit un surcoût des externalisations supporté par le SIL à hauteur de 50%, soit un maximum de 2 000 000 € qu'il faudra constater en 2026.

Afin d'anticiper ce surcoût, il convient de provisionner 1/3 de cette somme sur les exercices 2024, 2025 et 2026, soit 650 000 €.

2.3.2 Les charges de personnel

L'estimation des charges de personnel intègre les évolutions suivantes :

- Recrutement à partir de février 2024 d'un technicien en contrat de projet
- Fin de contrat d'un agent en surnombre sur l'année complète
- Evolution des charges sociales et du point d'indice

Charges de personnel et autres charges de gestion courantes			
Article	Libellé	ANTICIPE 2023	BP 2024
6218	- Autre personnel extérieur	63 362,46 €	- €
6332	- Cotisations versées au FNAL	139,90 €	240,00 €
6336	- Cotisations CNFPT et CDGFPT	2 478,37 €	3 500,00 €
6338	- Autres impôts, taxes sur rémunérations	462,44 €	1 000,00 €
6411	- Salaires, appointements, commissions	88 553,45 €	126 000,00 €
6413	- Poste contractuel	91 449,93 €	110 700,00 €
6415	- Supplément familial	673,00 €	700,00 €
6451	- Cotisations à L'URSSAF	36 206,55 €	45 000,00 €
6453	- Cotisations aux caisses de retraites	25 077,36 €	30 000,00 €
6454	- Cotisations au Pôle emploi	0	0
6458	- Cotisations autres organismes sociaux	6 220,81 €	8 000,00 €
648	- Autres charges de personnel	0	0
	TOTAL	314 624,27 €	325 140,00 €

3,34%

Le total des **charges de personnel** est estimé à **325 140 €**.

2.3.3 Les amortissements

Les amortissements 2024 sont estimés à 3 143 866 € concernant les amortissements en cours. Il convient d'ajouter les amortissements des nouveaux investissements prévus en 2024, soit 65 000 €.

Les **amortissements** sont estimés pour un total de **3 208 866 €**.

2.3.4 Les provisions

Expertise judiciaire

Depuis 2020, une série de dysfonctionnements a été constatée dans le cadre de l'exploitation du site. Le Groupement Concepteur-Constructeur a mis en avant le fait que les dysfonctionnements constatés ne relevaient pas de la conception ou de l'exécution des travaux mais des conditions d'exploitation, alors que le délégataire estimait le contraire.

Compte tenu de ces désaccords entre exploitant et Groupement Concepteur-Constructeur, la décision a été prise de saisir le Juge des référés afin d'obtenir la désignation d'un expert judiciaire.

La provision actuelle est de **2 220 000 € à fin 2023**.

Au regard des charges supplémentaires prévues au budget 2024 concernant les surcoûts liés au désordre du bâtiment mâchefer, il est proposé de réorienter cette provision comme suit :

- Provision pour risque lié à l'expertise judiciaire : **720 000 € (conservée)**
- Provision pour risque lié au désordre du bâtiment mâchefer : **1 500 000 € (reprise sur 2024)**

2.3.5 Recettes atténuatives

Ventes de matériaux ferreux et non ferreux : Baisse des recettes en lien avec les contraintes du traitement du mâchefer sur le premier semestre

Intéressement à la vente OM : reconduction de l'année 2023

Intéressement à la vente de Chaleur et d'électricité : reconduction de l'année 2023

2.3.6 Équilibre du budget d'exploitation 2024

Le budget d'exploitation devrait s'équilibrer à **26 799 K€** en 2024.

DEPENSES	BP 2023	BP 2024	%	RECETTES	BP 2023	BP 2024	%
Charges à caractère général	14 245 150,00 €	15 449 850,00 €	8,5%	Atténuations de charges	17 000,00 €	2 300,00 €	-86,5%
Charges de personnel et frais assimilés	329 400,00 €	325 140,00 €	-1,3%	Produits des services, domaine et ventes div.	2 731 000,00 €	2 410 000,00 €	-11,8%
Autres charges de gestion courante	84 700,85 €	87 000,00 €	2,7%	Subvention d'exploitation	17 426 127,35 €	18 074 725,08 €	3,7%
Charges financières	2 315 053,79 €	3 106 973,80 €	34,2%	Subvention d'exploitation (régul)	402 299,72 €	346 195,00 €	-13,9%
Charges exceptionnelles	521 500,00 €	795 000,00 €	52,4%	Autres produits de gestion courante	- €	- €	
Provisions	- €	2 870 000,00 €		Produits financiers	580 000,00 €	720 000,00 €	
Dépenses imprévues	200 000,00 €	200 000,00 €	0,0%	Produits Exceptionnels	39 300,00 €	- €	
Virement à la section d'investissement	1 152 728,50 €	756 822,11 €	-34,3%	Reprises sur amortissements et prov.	- €	3 720 000,00 €	
Opérations d'ordre de transfert entre sections	3 199 949,41 €	3 208 866,19 €	0,3%	Excédent de fonctionnement reporté	852 755,48 €	1 525 732,02 €	78,9%
TOTAL	22 048 482,55 €	26 799 652,10 €	21,5%	TOTAL	22 048 482,55 €	26 798 952,10 €	21,5%

III. LES ORIENTATIONS DU BUDGET D'INVESTISSEMENT PRIMITIF 2024

3.1 LES INVESTISSEMENTS

3.1.1 Opérations en cours et à venir

Restes à réaliser 2023 (factures non reçues ou travaux inachevés)

Espace pédagogique du CMVD : 168 940.87 €

Mise en sécurité du **bâtiment Mâchefer** : **80 627 €**

Mise aux normes du **quai de transfert de Médis** : **12 199.78 €**

Etude flux thermiques du **bâtiment Compost** : **9 107.30 €**

Etude de faisabilité conformité réglementaire pour la **plateforme DV d'Echillais** : **9 180 €**

Poteau incendie de la plateforme DV d'Echillais : **3 449.37 €**

Suivi d'étanchéité de la fosse de réception des déchets CMVD : **11 994.25 €**

Analyseur Mercure CMDV : **8 833.33 €**

Investissements sur l'année 2024

SIL

Matériel de bureau : 1 000 €

Matériel informatique : 2 500 €

CMVD

Espace pédagogique du CMVD (matériel audiovisuel) : 35 000 €

OT/Noc : 36 000 €

Dispositif étanchéité fosse : 2 175 €

Travaux Hall Compost : 34 000 €

Travaux de déconstruction / reconstruction **bâtiment Mâchefer** : **500 000 €**

Travaux divers : 10 000 €

Etudes diverses : 10 000 €

Remplacement matériel divers : 10 000 €

Dépenses imprévues : 200 000 €

Plateforme DV D'Echillais

Travaux de mise en conformité réglementaire : **250 000 €**

Plateforme DV de Grézac

Mise en conformité réglementaire (Etude de faisabilité, étude flux thermique et travaux) :
214 000 €

Site de Médis

Mise en conformité du site (structure métallique, voirie, mise aux normes électriques et remise en état des sanitaires) : **97 240 €**

Site de Saint Pierre d'Oléron

Etanchéité de la fosse : **5 000 €** (étude)

Audit réglementaire : **5 000 €**

Soit un **investissement global de 1 516 K€** (hors dépenses imprévues) pour l'année 2024.

3.2 LA DETTE

Etat de la dette au 1^{er} janvier 2024

Liste des emprunts	date de souscription	date de contractualisation	Objet	Prêteur	Montant souscrit	Montant mobilisé	Capital restant dû au 01/01/2024	ICNE 2024	Annuités à payer dans l'exercice	
									Intérêts	Capital
UIOM Echillais										
Emprunt 05	01/01/2006	06/10/2005	Remise aux normes	Crédit local de France	1 500 000 €	1 500 000 €				
Emprunt 06	01/01/2007	06/10/2005	Remise aux normes	Crédit local de France	400 000 €	400 000 €				
Emprunt 07	01/01/2006	06/10/2005	Remise aux normes	Crédit local de France	833 000 €	833 000 €				
Emprunt 11 8769139	01/01/2011	17/01/2011	Chargeur à pneus	Caisse d'épargne	150 000 €	150 000 €	36 792 €	863 €	1 347 €	11 826 €
Sous-total des emprunts UIOM Echillais					2 948 000 €	2 948 000 €	36 792 €	863 €	1 347 €	11 826 €
Centre multifilières d'Echillais et travaux connexes (construction du centre de transfert d'Oléron, démolition de l'usine existante d'Echillais)										
Emprunt 11 8769139	01/01/2011	17/01/2011	Etudes	Caisse d'épargne	260 000 €	260 000 €	63 772 €	1 496 €	2 334 €	20 498 €
Emprunt 12	22/03/2012	12/01/2012	Etudes	ARKEA (Crédit mutuel)	2 500 000 €	2 500 000 €				
Emprunt 13 0021428W	26/11/2012	20/11/2012	Travaux	Crédit foncier	2 000 000 €	2 000 000 €	533 333 €	1 569 €	22 153 €	133 333 €
Emprunt 14 0025207U	01/01/2015	26/11/2013	Travaux	Groupement Caisse d'épargne & Crédit foncier	10 000 000 €	10 000 000 €	6 956 522 €	- €	323 924 €	434 783 €
Emprunt 15 A331313E	31/12/2015	24/12/2013	Travaux	Caisse d'épargne	1 759 500 €	1 759 500 €	1 388 161 €	- €	60 160 €	53 237 €
Emprunt 16 A331313D	31/12/2015	24/12/2013	Travaux	Caisse d'épargne	1 040 500 €	1 040 500 €	816 313 €	- €	33 760 €	33 666 €
Emprunt 17	31/12/2015	09/12/2015	Travaux	CDC: Caisse des dépôts et consignations	40 265 000 €	40 265 000 €	36 238 500 €	1 021 221 €	1 109 692 €	1 342 167 €
Emprunt 18	31/12/2015	25/11/2015	Travaux	PBB: Deutsche Pfandbriefbank (39% du coût du projet Art 1.4)	32 000 000 €	32 000 000 €	25 731 959 €	3 565 €	673 665 €	1 319 588 €
Emprunt 19			Travaux	ARKEA (Crédit mutuel)	2 625 000 €	2 625 000 €	2 257 500 €	2 583 €	15 971 €	105 000 €
Sous-total des emprunts CME					92 450 000 €	92 450 000 €	73 986 061 €	1 030 434 €	2 241 658 €	3 442 271 €
TOTAL GENERAL					95 398 000 €	95 398 000 €	74 022 852 €	1 031 297 €	2 243 004 €	3 454 096 €

L'emprunt n° 18 étant un emprunt SWAPé à 2.62 %, il convient de prévoir un dépassement des charges d'intérêts de l'ordre de 720 000 € (Euribor 3 Mois actuel de 3.928 %).

Une recette équivalente au dépassement du SWAP (720 000 €) sera également inscrite en produits financiers.

Les annuités en cours sur l'exercice 2024 seront de **2 963 004.80 €** (dont ICNE et SWAP) soit **2 243 004.80 € + 720 000 € en intérêts et 3 454 096 € en Capital.**

Il conviendra d'ajouter aux annuités en cours, le coût supplémentaire des intérêts générés par les nouveaux emprunts prévus au budget d'investissement (voir 3.3 ci-après).

L'impact financiers est le suivant :

- Emprunt lié à la destruction / reconstruction du **bâtiment Mâchefer** (2 000 K€ sur 10 ans au taux de 4.5%) : **88 708 €**
- Emprunt destiné au financement des autres dépenses du **Plan d'investissement** (1 500 K€ sur 10 ans au taux de 4.5%) : **55 261 €**

Les **charges financières** sont estimées pour un total de **3 106 973.80 €** pour l'exercice 2024.

3.3 EQUILIBRE DU BUDGET D'INVESTISSEMENT 2024

Les emprunts contractés en 2024

Afin d'équilibrer le budget d'investissement, la contraction de **deux emprunts** dédiés au financement des investissements suivants est prévue :

- **2 000 K€** pour la déconstruction / reconstruction du **bâtiment mâchefer** (dont 500 K€ mobilisé en 2024)
- **1 500 K€** pour les autres dépenses du **plan d'investissement**, le financement du reste à réaliser 2023 et l'équilibre de la section d'investissement

Le budget d'investissement 2024 devrait s'équilibrer à **5 965 K€**.

Budget d'investissement synthétique :

DEPENSES	€	RECETTES	€
Déficit d'investissement reporté	625 912,93 €	Emprunts et dettes assimilés	2 000 000,00 €
Dépenses imprévues	200 000,00 €	Virement de la section de fonctionnement	756 822,11 €
Emprunts et dettes assimilés	3 623 528,47 €	Amortissements	3 208 866,19 €
Immobilisations	1 211 915,00 €		
RAR 2023	304 331,90 €		
TOTAL	5 965 688,30 €	TOTAL	5 965 688,30 €

IV. LES COTISATIONS DES EPCI

Répartitions des apports OMR

Tonnages OMR	Tonnages 2023	Part 2023	Tonnages 2024	Part 2024
CARA	27 844	48,49%	27 250	49,44%
CARO	16 814	29,28%	15 566	28,24%
CCIO	8 000	13,93%	7 500	13,61%
CCBM	2 670	4,65%	2 700	4,90%
CYCLAD	2 095	3,65%	2 100	3,81%
TOTAL GENERAL	57 423		55 116	

Répartition par EPCI

Proposition 2024	Membres du SIL				Entente	TOTAL
	CDA Royan	CDA Rochefort	CDC Oléron	CDC Marennes	CYCLAD	
Coût net hors DV biodéchets et EMR	11 525 738					
Tonnage Estimé	49,44%	28,24%	13,61%	4,90%	3,81%	100,00%
Participation	5 698 461 €	3 255 128 €	1 568 384 €	564 618 €	439 147 €	11 525 738 €
Echillais existant		53 087 €				53 086,62 €
Participation OM	5 698 460,94 €	3 308 214,80 €	1 568 383,74 €	564 618,15 €	439 147,45 €	11 578 825,08 €
Participation BIODECHETS		5 257,14 €	13 142,86 €			18 400,00 €
Participation DV	541 000,00 €	236 000,00 €	175 000,00 €	89 000,00 €		1 041 000,00 €
Participation EMR	1 996 300,00 €	1 357 700,00 €	1 114 700,00 €	263 800,00 €		4 732 500,00 €
Participation Entente	306 086,96 €	196 770,19 €	163 975,16 €	37 167,70 €		704 000,00 €
PARTICIPATION 2024	8 541 847,89 €	5 103 942,13 €	3 035 201,76 €	954 585,85 €	439 147,45 €	18 074 725,08 €

Les cotisations des EPCI couvrent l'ensemble des charges afférentes au transport des déchets, à l'exploitation du CMVD, des centres de transfert et les frais généraux du SIL par répartition aux tonnages prévisionnels des Ordures Ménagères 2024.

Le coût de traitement des Déchets Verts, biodéchets et EMR est couvert par les cotisations des EPCI au réel des dépenses prévues de l'année.

La participation par les EPCI aux coûts liés à l'entente pour la réalisation et exploitation d'un nouveau centre de tri de déchets est répartie selon le tonnage estimé du traitement des EMR en 2024.

Evolution des cotisations 2023/2024

Ecart Cotisations 2023/2024	OM		BIODECHETS		DV		EMR		TOTAL ECART
	Ecart	%	Ecart	%	Ecart	%	Ecart	%	
CDA Royan	+ 77 171,68 €	10,9%			+ 165 000,00 €	75,3%	+ 129 538,24 €	48,5%	+ 371 709,91 €
CDA Rochefort	- 179 055,88 €	2,8%	+ 2 911,69 €	213,4%	+ 57 300,00 €	72,0%	+ 280 662,50 €	29,5%	+ 161 818,31 €
CDC Oléron	- 108 141,13 €	-15,1%	+ 6 888,31 €	313,2%	+ 5 000,00 €	-30,6%	+ 153 318,75 €	81,5%	+ 57 065,93 €
CDC Marennes	+ 32 074,96 €	18,1%			+ 13 000,00 €	-13,8%	+ 45 180,52 €	27,6%	+ 90 255,48 €
CYCLAD	- 32 251,90 €	-15,8%							- 32 251,90 €
TOTAL ECART	- 210 202,27 €		+ 9 800,00 €		+ 240 300,00 €		+ 608 700,00 €		+ 648 597,73 €

LE SYNDICAT INTERCOMMUNAUTAIRE DU LITTORAL EN QUELQUES CHIFFRES

www.sil-dechets.fr

		Réalisé 2022	Anticipé 2023	Prévisionnel 2024
Nombre d'agents au 1er janvier		3 agents titulaires	3 agents titulaires 2 agents contractuels	2 agents titulaires 3 agents contractuels
Population INSEE au 1er janvier (Membres SIL)		185 640 habitants	186 485 habitants	186 921 habitants
Montant du Budget Fonctionnement Prévisionnel		18 815 466,90 €	20 589 182,55 €	26 798 952,10 € *
Montant du Budget Fonctionnement Réalisé		18 793 968,87 €	22 048 482,55 €	
Coût net de traitement par habitant ***	Ordures ménagères	55,43 € par habitant	58,07 € par habitant	56,92 € par habitant
	Bio déchets	0,03 € par habitant	0,07 € par habitant	0,10 € par habitant
	Déchets verts	4,12 € par habitant	4,90 € par habitant	5,57 € par habitant
	Tri Emballages	20,93 € par habitant	26,25 € par habitant	29,08 € par habitant
	TOTAL	80,51 € par habitant	89,30 € par habitant	91,67 € par habitant **
Tonnage réceptionné SIL (OM)		60 572 Tonnes	57 423 Tonnes	55 116 Tonnes
Tonnage Incinéré OM/DIB (SIL + Tiers SOVAL)		66 940 Tonnes	67 663 Tonnes	65 400 Tonnes
Tonnage Biodéchets		440 tonnes	677 tonnes	1 050 tonnes
Tonnage Collecte sélective		Emballages : 15 088 Tonnes	Emballages : 15 708 Tonnes	Emballages : 16 100 Tonnes
		Carton : 426 Tonnes	Carton : 434 Tonnes	Carton : 95 Tonnes (marché carton repris par la CARO)
Tonnage Déchets verts		32 325 Tonnes	34 126 Tonnes	34 800 Tonnes
Quantité chaleur vendue		16 166 MWh	16 072 MWh	16 000 MWh
Quantité d'électricité injectée sur le réseau		31 328 MWh	36 427 MWh	36 500 MWh

* L'augmentation du budget 2024 s'explique essentiellement par le surcoût lié au désordre du bâtiment mâchefer (1 500 000 € en 2024 + 635 000 € de 2023), la reprise partielle de provision à hauteur de 1 500 000 € afin de pallier ce surcoût, les charges d'intérêt sur un emprunt Swappé (intérêts de 720 000 € en charges et produits) et sur un emprunt indexé sur le livret A et la provision de 650 000 € constituée dans le cadre du projet ALTRIANE.

** Le coût net de traitement par habitant est calculé sur la base de la cotisation annuelle des EPCIs ramenée à l'habitant (population des membres selon l'INSEE au 1^{er} janvier 2022)

- Le coût net « Bio déchets » augmente car le tonnage global augmente (677 tonnes en 2023 et 1 050 tonnes en 2024)
- Le coût net « déchets verts » augmente car le coût de traitement à la tonne augmente (essentiellement pour la CARA et CCBM avec un changement de prestataire)
- Le coût net « tri emballages » augmente pour les raisons suivantes : augmentation du coût de traitement à la tonne (essentiellement pour la CARO suite au nouveau marché au 1^{er} janvier), augmentation du tonnage global et provisionnement pour le projet ALTRIANNE.

*** Le coût net est calculé par habitant selon le périmètre concerné (habitants des membres du SIL + entente pour les Ordures Ménagères et uniquement les habitants des membres du SIL pour les autres coûts)